

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Fourrière automobile - Avenant n°2 à la convention de délégation

Le Déléataire du service public de la fourrière automobile, la S.A.R.L. Leveillé&Jolinet, intervient actuellement sur le territoire des 22 communes membres de l'agglomération.

En raison de l'extension de la Communauté aux communes de CORCELLES-LES-MONTS et FLAVIGNEROT, la consistance du service à assurer doit être modifiée.

Il est proposé de passer un avenant à la convention de délégation du service public de la fourrière automobile signée le 7 avril 2010 avec la S.A.R.L. Leveillé&Jolinet, dans le but d'étendre le secteur d'activité de la fourrière automobile aux communes entrantes. L'annexe CH1 du cahier des charges serait ainsi adaptée.

Vu l'avis de la Commission des Déplacements,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de délégation du service public de la fourrière automobile signée le 7 avril 2010, ci-après annexé,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION DE DELEGATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

AVENANT N° 2 à la convention du 7 avril 2010

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de la Communauté en date du 20 décembre 2012,

ci-après dénommée « la Communauté »

ET

La SARL LEVEILLE et JOLINET, ayant son siège social 30 boulevard de Chicago à DIJON, représentée par ses Gérants, Didier CHAMBON et Pascal MAITRE,

ci-après dénommée « le Délégué »

IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Délégué intervient actuellement sur le territoire des 22 communes membres.

En raison de l'élargissement de la Communauté aux communes de CORCELLES-LES-MONTS et FLAVIGNEROT, la consistance du service à assurer doit être modifiée.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté :

ARTICLE 1 – CONSISTANCE DU SERVICE

L'annexe CH1 du Cahier des Charges de la Convention est ainsi modifiée :

- le titre devient : CONSISTANCE DU SERVICE AU 1er JANVIER 2013
- la première rubrique devient :

☞ secteur d'activité géographique : territoire de l'agglomération dijonnaise, soit les 24 communes membres :

La liste des communes est complétée par CORCELLES-LES-MONTS et FLAVIGNEROT.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2013.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention du 7 avril 2010 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour le Délégué,

Pour la Communauté,

Didier CHAMBON

Pascal MAITRE